



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
du Centre de Développement Chorégraphique National – Les Hivernales
au titre des années 2024 – 2025 – 2026 – 2027

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n° 2019-1493 du 28 décembre 2019 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances précitée ;

VU le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

VU le décret n° 2017-1049 du 17 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif entrant en vigueur le 1er octobre 2017 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment, titre III chapitre IV, l'article 104 confirmant la compétence partagée des collectivités territoriales en matière de culture ;

VU le régime cadre exempté N°SA 39252 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2014-2020 adopté sur la base du RGEC N°651/2014 de la commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatifs au label « Centre de développement chorégraphique national » ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation ;

VU la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU le règlement financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-42 du 25 janvier 2019 approuvant le Schéma départemental Patrimoine et Culture,

Vu la délibération départementale n°2019-436 du 22 novembre 2019 approuvant le Dispositif en faveur de la culture

VU les programmes 131 et 361 de la mission Culture ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU la délibération n° 24-0296 du 12 juillet 2024 du Conseil régional approuvant le Pacte d'engagement pour la transition écologique du spectacle « Transitions en scènes »

Entre

d'une part,

- **Le Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représenté par Monsieur Georges-François Leclerc, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, désigné sous le terme « **l'État** »,

- **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération du Conseil régional en date du, désignée sous le terme « **la Région** »,

- **Le Département du Vaucluse**, représenté par sa Présidente, Dominique SANTONI, agissant au nom et pour le compte du Département en exécution de la délibération n°..... en date du, désigné sous le terme « **le Département** »,

- **La Ville d'Avignon**, représentée par le Maire, Madame Cécile Helle, dûment habilitée par délibération n° du Conseil Municipal en date du, désignée sous le terme « **la Ville** »,

désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »

Et

d'autre part,

- **le Centre de Développement Chorégraphique National Les Hivernales**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 18 rue Guillaume Puy – 84000 Avignon, représentée par son président Pascal Delichère, désignée sous le terme "le Centre de Développement Chorégraphique National",

Déclaration au Journal Officiel de la République Française le 29 janvier 1974

N° Répertoire National des Associations : W842000457

N° Siret : 30966242700066

Licences entrepreneur de spectacles : L-R-22-5336 / L-R-22-5338 / L-R-22-5342

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label Centre de développement chorégraphique national ;

Considérant le projet artistique et culturel conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par le ministère de la Culture qui vise la mise en valeur du répertoire, de la création et de la diffusion chorégraphiques notamment par le soutien à de grands pôles d'activités chorégraphiques implantés sur les territoire national (centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphiques, scènes nationales, scènes conventionnées...) ;

Considérant les réalisations du Centre de Développement Chorégraphique National sous la direction de Isabelle Martin-Bridot dans le cadre de la mise en œuvre de son projet artistique de 2024 à 2027 en matière d'implantation sur le territoire, de développement des actions de sensibilisation auprès des publics notamment la jeunesse, de soutien à la création et à la diffusion, de soutien à la culture chorégraphique ;

Considérant le projet artistique et culturel du Centre de Développement Chorégraphique National, le seul de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, conforme à son objet statutaire et figurant en annexe I à la présente convention, mis en œuvre dans le contexte singulier de cette région qui regroupe un nombre important d'acteurs chorégraphiques et qui joue un rôle de plate-forme régionale, nationale et internationale pour la visibilité de la danse et de la création chorégraphique contemporaine tant au niveau du public, que des professionnels ;

Considérant la complémentarité de l'action du Centre de Développement Chorégraphique National avec celle des deux Centres chorégraphiques nationaux d'Aix-en Provence et de Marseille et les autres structures de la région qui concourent au développement de la danse sur le territoire (scènes nationales, scènes conventionnées, théâtres, festivals, lieux de résidences...) ;

Considérant la vocation du Centre de Développement Chorégraphique National à s'inscrire dans un réseau de collaborations avec les acteurs chorégraphiques de la région et nationaux dans des logiques de circulation des œuvres et des publics ;

Considérant la qualité de l'action conduite par le Centre de Développement Chorégraphique National et sa directrice de 2020 à 2023, dans le cadre d'un second conventionnement, objet d'un avis favorable de la direction de la création artistique du Ministère de la culture, de la Direction régionale des affaires culturelles et des collectivités territoriales sur la base du rapport d'auto-évaluation de la structure ;

Considérant le renouvellement pour une durée de quatre ans du projet de la directrice du Centre de Développement Chorégraphique National Isabelle Martin-Bridot, après concertation avec les collectivités territoriales partenaires ;

Considérant les axes de développement du projet artistique de la directrice du Centre de Développement Chorégraphique National pour les quatre années à venir et ses engagements artistique, culturel, territorial et professionnel conformes au cahier des missions et des charges du label Centre de Développement Chorégraphique National ;

Considérant la volonté de l'ensemble des parties que soit maintenu et poursuivi le développement d'une action en faveur de la création, de la diffusion, du développement des publics et de la culture chorégraphique ;

Considérant des collectivités :

> Pour la Région :

Considérant la politique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur du spectacle vivant :

La politique culturelle menée par la Région Provence Alpes-Côte d'Azur se donne pour ambition de faire du territoire régional un haut-lieu de la création et de la diffusion artistique. Cette ambition place la politique culturelle au cœur des enjeux d'aménagement, de développement économique et touristique, de projet éducatif ainsi que de qualité de vie et de rayonnement du territoire régional.

Considérant ce parti-pris volontariste relevant de sa pleine compétence telle que scellée par la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur souhaite inscrire son soutien autour des axes suivants :

- soutenir la création, la production artistique et la diffusion des œuvres,
- favoriser l'accompagnement et la mobilité des artistes notamment régionaux,
- favoriser la rencontre avec les publics, notamment les jeunes, lycéens et apprentis, au moyen d'actions éducatives et de sensibilisation,
- contribuer à l'aménagement et au développement culturel des territoires, et favoriser les collaborations entre les acteurs culturels régionaux,
- encourager le rayonnement national et international, et renforcer l'attractivité artistique, culturelle de la région.

La Région rappelle ici son attachement particulier à la transversalité des politiques publiques qui concourent à faire du territoire régional un territoire attractif où la qualité de vie est reconnue. Ainsi, la Région fait-elle de l'écoresponsabilité l'une de ses priorités et est-elle particulièrement attentive à la manière dont les acteurs du territoire se saisissent des grands défis du développement durable abordés dans le Plan climat « Une COP d'Avance » voté en décembre 2017 et le Pacte d'engagement pour la transition écologique du spectacle vivant « Transitions en scènes » adopté en juillet 2024.

Par ailleurs, cheffe de file pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de la jeunesse, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur a donné une priorité très claire à la jeunesse qui représente la force vive et l'avenir du développement de la région dans les politiques régionales.

Considérant les objectifs spécifiques partagés par la Région et le Bénéficiaire dans les domaines artistiques et culturels, notamment :

- la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel garantissant une qualité artistique et son accessibilité au plus grand nombre ;
- un soutien à la création artistique, aux artistes, notamment régionaux, à travers des résidences, des soutiens à la production, des projets artistiques novateurs destinés à des publics variés ;
- l'ambition d'une production permettant une diffusion à l'échelle du territoire régional, national et international ;
- des collaborations avec les acteurs culturels et socio-économiques du territoire, permettant un ancrage, une permanence artistique et une circulation des projets en région ;
- la réalisation d'actions culturelles et sociales en direction de la jeunesse et des publics éloignés de la culture ;
- l'insertion professionnelle des jeunes artistes ;
- la mise en place d'une démarche éco-responsable.

> Pour le Département :

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par le Conseil départemental, répondant aux objectifs de mise en œuvre d'une stratégie culture et patrimoine ambitieuse énoncés dans la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040, et réaffirmés par le Schéma départemental Patrimoine et Culture 2019-2025, et plus particulièrement ses axes 2 « Entreprendre et soutenir une politique culturelle pour tous les Vauclusiens » et 3 « Porter le rayonnement culturel, patrimonial et artistique comme moteur de développement et de l'attractivité du Vaucluse ».

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe à la bonne mise en œuvre de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- Soutenir la diffusion de l'art chorégraphique et proposer une programmation
- Aider la création et accompagner des compagnies, notamment par des coproductions et l'accueil en résidence
- Participer à la sensibilisation des publics et à la formation, notamment par la mise en place d'ateliers de pratique et d'actions de sensibilisation auprès de publics variés

> Pour la Ville :

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par la Ville d'Avignon,

Considérant le Plan Local pour le Climat, approuvé par le Conseil municipal le 30 juin 2022, qui fait référence à l'accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition écologique, notamment dans le développement des éco-événements,

Considérant le projet Avignon Terre de Culture 2025 dont le déploiement repose sur la valorisation et la mise en place de dispositifs, projets, chantiers et événements fêtant les vingt-cinq ans d'Avignon Capitale Européenne de la Culture et valorisant le travail des acteurs culturels locaux en les invitant à la co-construction de cette ambition culturelle pour la ville,

La Ville souhaite apporter son appui à un équipement d'excellence qui développe une politique de transmission de la culture chorégraphique par ses actions d'éducation artistique et culturelle en faveur de la pratique amateur, par son soutien et son accompagnement à la création et par ses actions de diffusion en saison et lors des deux festivals d'hiver et d'été.

La Ville est sensible :

- au soutien et à la mise en valeur par le bénéficiaire de la création chorégraphique avignonnaise, au repérage des artistes émergents de son territoire et à leur mise au programme en saison et lors de ses festivals ;
- à l'exigence portée par l'association dans le cadre de sa transition écologique (développement durable, principes d'éco-manifestations, gestion des déchets, gestion des ressources numériques, etc.)

Plaçant la question du bien vivre ensemble au cœur de son action, et considérant que la culture en est un élément essentiel, pour favoriser la compréhension de soi et des autres, la Ville souhaite aussi développer et favoriser l'accessibilité à la pratique artistique auprès d'un public le plus large possible et particulièrement des jeunes.

Dans cet esprit, la Ville est attentive à la participation de tous les acteurs culturels aux différents projets qu'elle développe comme le Pass Culture Avignon, les activités de médiation durant les temps périscolaires de l'enfant et de l'adolescent et d'autres dispositifs à venir, notamment ceux qui seront développés dans le cadre de la dynamique Avignon Terre de Culture 2025, qui pourront participer de cet effort de rapprochement entre tous les publics, y compris ceux habituellement empêchés, les praticiens amateurs et les professionnels.

Après que la directrice du Centre de Développement Chorégraphique National, rédactrice du projet de la structure, a pris connaissance du contenu de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label Centre de développement chorégraphique national et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par la direction et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Voir annexe I de la présente convention

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 ans de 2024 à 2027.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût prévisionnel total du projet artistique et culturel ANNEXE 1 sur la durée de la convention est évalué à 3 882 448 EUR conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2. Les coûts annuels admissibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

Pour la Région, le Département et la Ville : sous réserve du vote annuel du budget et du vote des subventions annuelles correspondantes par les instances délibérantes de la collectivité.

4.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (Union Européenne) visé, telles que listées en annexe III ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.
- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 9.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre la structure et chacune des parties à la présente convention, selon les procédures en vigueur pour chacune des parties.

Il est précisé qu'au titre du règlement (Union Européenne) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Pour l'année 2024, le **montant total prévisionnel** des subventions accordées au Bénéficiaire par les partenaires publics s'élève à 676 400 € (six cent soixante-seize mille quatre cents euros) équivalent à 31% environ du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au Bénéficiaire, et selon la répartition suivante :

- L'État pour un montant 2024 de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros), hors aides au projet, Les modalités d'attribution de la subvention de l'Etat sont régies par une convention financière spécifique conclue avec l'association.
- La Ville pour un montant 2024 de 71 400 € (soixante et onze mille quatre cents euros), par convention financière du 10 juin 2024 sur décisions prises en Conseils Municipal du 18 juillet 2024.
- Le Département pour un montant 2024 de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) par délibération n°2024-023 en date du 09 février 2024, et délibération n° 2024-094 en date du 29 mars 2024 (avenant)
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant 2024 de 120 000 € (cent vingt mille euros) par la délibération n° DEB 24-0053 du 29/03/2024 et pour un montant prévisionnel 2025 de 108 000€ (cent huit mille euros) ; Au titre des années suivantes, le montant de la subvention sera examiné au regard du respect des règles de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année et du vote des subventions correspondantes par les instances délibérantes du Conseil régional. Le versement de la subvention sera effectué après la notification de la convention financière, selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6 – AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

6.4 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les cinq engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des violences et du harcèlement sexistes et sexuels;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 9 de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

7.1 Dans le cadre de ses activités, le bénéficiaire assure l'ensemble de l'édition et de la diffusion des supports publicitaires des actions. Ces supports sont notamment les brochures, affiches et programmes, ainsi que les parutions dans la presse, les messages radiodiffusés et tout autre moyen que l'association estime nécessaire à la promotion de ses activités.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière obligatoire et lisible le logo de l'ensemble des partenaires de la présente convention ainsi que le nom du label dont il bénéficie, sur tous les documents produits relatifs à la convention, et sur tous les supports de communication.

7.2 Les partenaires publics valoriseront les activités du Centre de Développement Chorégraphique National. À cette fin, le bénéficiaire autorise ses partenaires à utiliser ses noms, logos et projets soutenus pour leur communication interne et externe.

7.3 Les partenaires publics et le bénéficiaire s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de leur charte graphique intervenant au cours de la présente convention.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de d'un comité de suivi et de du conseil d'administration en présence de la direction artistique du Centre de Développement Chorégraphique National et des représentants des collectivités publiques signataires.

9.2 Le conseil d'administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

9.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

9.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE

10.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie [ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite] peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes I, II, III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité ou dédommagement en cas de cessation d'activités ou de dissolution du Centre de Développement Chorégraphique National ou d'incapacité majeure de celui-ci à assumer la réalisation du projet artistique joint en annexe.

ARTICLE 15 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en 5 exemplaires,
à Aix-en-Provence,
le

Pour le bénéficiaire,
Le Président,
Pascal DELICHÈRE

Pour l'État,
Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet
des Bouches-du-Rhône,
Monsieur Georges-François Leclerc

La Directrice,
Isabelle MARTIN-BRIDOT

Pour le Conseil départemental de Vaucluse,
La Présidente,
Dominique SANTONI

Pour le Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Président,
Renaud MUSELIER

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Cécile HELLE

Annexe I :

projet artistique et culturel

LES HIVERNALES

Centre de Développement

Chorégraphique National

Auto-évaluation [2020-2023]
Perspectives [2024-2027]



Les Hivernales
CDCN d'Avignon

Introduction

Le contexte

Le projet

I - Le soutien à la création, la présence artistique

A - Les artistes associés

B - Les résidences de recherche et de création

C - Les coproductions

II - Le soutien à la diffusion

A - Le festival *Les Hivernales*

B - Le festival *On (y) danse aussi l'été !*

III - À la rencontre des publics

A - *Danse Nouvelles Générations & La danse, c'est classe !*

B - Enseignement spécialisé et supérieur

C - De nouveaux spectateurs

IV - La formation

A - Les stages, hiver comme été

B - Avec l'éducation nationale

C - Formation à l'éveil au mouvement créatif, un projet innovant et porteur

V - Quelles perspectives pour Les Hivernales - Centre de Développement Chorégraphique National ?

Rapport financier

Ressources humaines

Introduction

Le contexte

La mise en œuvre du projet des Hivernales a été marquée par deux facteurs clefs ces quatre dernières années : les faibles avancées du dossier d'acquisition du lieu et la pandémie de COVID-19.

PROBLÉMATIQUE PERSISTANTE DU LIEU

Nos propriétaires semblant tout à la fois réfractaires à la vente du théâtre, dont ils nous ont pourtant eux-mêmes proposé l'acquisition à plusieurs reprises depuis 2012, et emmurés dans un refus de conciliation à l'amiable, une action judiciaire est en cours depuis le mois de janvier 2022. Selon les conseils de notre avocate, cette procédure devrait aboutir à un renouvellement du bail locatif, une vente du théâtre ou le versement d'une indemnité d'éviction. Si cette démarche a permis de relancer un dialogue encadré avec les propriétaires du théâtre, dans lequel Les Hivernales ont pris place il y a près de 20 ans, son issue n'est pour l'heure pas prévisible et le coût financier lié aux frais d'avocat et d'expertises n'est pas sans conséquence sur l'équilibre du Centre de Développement Chorégraphique National. Cette situation nous incite à envisager le projet du Centre de Développement Chorégraphique National à l'aune d'autres facteurs que celui de l'acquisition du théâtre et ses conséquences (création d'un espace convivial et d'un studio de danse en son rez-de-chaussée).

Forte de ces nombreuses années d'implantation dans le quartier Carmes-Carreterie, l'équipe des Hivernales souhaite inscrire le Centre de Développement Chorégraphique National dans l'effervescence retrouvée du quartier et proposer à ses habitants des formes artistiques en espace public, des médiations, des bals participatifs, afin d'intégrer la danse dans la vie quotidienne de la cité. Les aménagements urbains entrepris par la mairie, la piétonnisation croissante, la pérennisation d'un marché hebdomadaire, sont autant de facteurs qui permettent d'envisager de nouveaux formats de rencontres hors les murs entre les artistes accueillis par le Centre de Développement Chorégraphique National et les avignonnais.

SUITES DE LA PANDÉMIE

Du point de vue sanitaire, l'incertitude induite par l'épidémie et la législation mouvante entravant le cours normal de notre activité, les annulations et reports en cascade ont jalonné ces deux dernières années. Le soutien renouvelé de nos tutelles, la cohésion et l'agilité de l'équipe des Hivernales ont permis au Centre de Développement Chorégraphique National de résister à cette période en repensant et en adaptant les formats de diffusion et de médiation aux différentes modalités de confinement et de distanciation, préservant autant que possible le lien avec notre public. Bien que s'étant déroulé dans un contexte complexe d'instauration du pass vaccinal, le festival Les Hivernales 2022 a démontré l'attachement de notre public à ce temps de diffusion et de pratique de la danse. La forte affluence constatée pour l'édition 2022 de On (y) danse aussi l'été !, ainsi que celle exceptionnelle des Hivernales 2023, confortent l'idée que le Centre de Développement Chorégraphique National est un lieu repéré de danse contemporaine à Avignon, reconnu par les professionnels du secteur comme par le public et identifié en tant qu'acteur culturel dynamique tout au long de l'année.

Si la fréquentation de ces derniers rendez-vous nous a rassuré quant à l'état du lien avec notre public après deux années de pandémie, nous sommes conscients des évolutions majeures à l'œuvre dans les pratiques culturelles des publics. Dernière minute, flexibilité, recherche d'expériences immersives, les habitudes ont changé et les nouveaux défis (environnementaux, inflation...) vont assurément impacter les pratiques de notre public actuel et futur.

Le Centre de Développement Chorégraphique National est également à un endroit clef du soutien des équipes artistiques. Déjà extrêmement fragilisées par deux années de pandémie, qui ont largement mis à mal les temps de création comme de diffusion, les compagnies vont devoir faire face à un contexte inflationniste qui risque de percuter de plein fouet une économie de production-diffusion déjà enrayée par la COVID-19.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Enfin, la question de l'impact environnemental de nos activités est au cœur de nos préoccupations. Attentive à ces enjeux majeurs, l'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National est au travail pour faire évoluer ses pratiques et son fonctionnement afin d'être la plus vertueuse possible d'un point de vue environnemental.

Le Centre de Développement Chorégraphique National est déjà engagé sur :
La sensibilisation des équipes depuis 2018.

La réduction et le traitement des déchets (suppression maximale des emballages jetables, favorisation de fournisseurs en circuit court).
L'alimentation (publics, catering...).
La communication.
Les déplacements professionnels.
Le parc matériel et les installations techniques (grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous avons pu commencer à investir dans du matériel de pointe en matière d'économie d'énergie).
Les choix de programmation (mutualisation des trajets des artistes).

L'été 2022 et ses chaleurs extrêmes ont mis en exergue les limites techniques et l'impératif absolu de s'emparer de cette question, d'évaluer et de quantifier notre impact tant au niveau de la technique et de la logistique que dans notre manière d'aborder le rapport à notre public, à ses déplacements, à ses modes de "consommation".

La problématique du lieu croise encore une fois ces questionnements par sa manifeste inadaptation aux normes d'isolation, de consommation de fluides, données sur lesquelles nous sommes, pour l'heure, largement impuissants en tant que locataires. Néanmoins, si nous ne pouvons pas agir sur le bâti, nous modifions nos pratiques et nos équipements mobiliers et, conscients de l'urgence à agir, ne cédon pas à l'inaction que pourrait induire le fait de ne pas être propriétaire du théâtre.

Le projet

À l'instar des treize Centre de Développement Chorégraphique Nationaux du territoire national, Les Hivernales sont aujourd'hui considérées comme une institution essentielle pour le développement de la danse en France.

À Avignon, dans le Vaucluse et en région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Hivernales sont un acteur majeur sur les questions de valorisation de la création chorégraphique, d'éducation artistique et d'accès à la culture pour tous.

Si le Centre de Développement Chorégraphique National ne dispose pas des moyens financiers et humains pour développer davantage sa programmation, notamment en constituant une véritable saison, l'équipe des Hivernales a su pérenniser et consolider les actions en place, les adapter à un contexte sanitaire complexe. Elle anticipe à présent de nouveaux défis, liés à l'évolution des pratiques culturelles du public et à une tendance inflationniste qui impactera inmanquablement les coûts de fonctionnement, le comportement des spectateurs et l'économie des compagnies.

L'objectif demeure de continuer à tisser un lien fort avec tous les publics, et en priorité la jeunesse de ce territoire, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

Les axes de travail cruciaux pour les années à venir nous semblent s'articuler autour des publics, des artistes, du territoire et des conséquences environnementales de nos activités. L'équipe des Hivernales s'applique donc à prendre en compte ces facteurs et à anticiper l'impact de ses projets à l'aune de ces quatre domaines.



Danse Nouvelles Générations - Conservatoire d'Alès © DR

I - Le soutien à la création, la présence artistique

A - Les artistes associés



NAÏF PRODUCTION

Dans la continuité de nos quatre années d'association avec Naïf Production, nous continuons à soutenir leur travail, la structuration de la compagnie et leur implantation dans l'ancien studio des Hivernales, à la Manutention. Le Centre de Développement Chorégraphique National coproduit et diffuse la prochaine création de Mathieu Desseigne-Ravel et Michel Schweizer lors des Hivernales 2023 et de On (y) danse aussi l'été ! 2023 ; Sylvain Bouillet intervient régulièrement dans le cadre d'ateliers de sensibilisation à la danse auprès de publics scolaires et périscolaires ; La Manutention est devenue depuis deux ans un lieu privilégié pour la délocalisation de nos ateliers lorsque notre plateau est occupé.

Nous travaillons également à une pérennisation d'une extension "hors les murs" de On (y) danse aussi l'été ! à l'Atelier. Expérimenté pour la première fois en 2021, ce format offre l'opportunité de présenter de petites formes émergentes dans le cadre de la programmation estivale du Centre de Développement Chorégraphique National, identifiée et plébiscitée tant par le public que par les professionnels en matière de création chorégraphique.



NACH

L'association écourtée avec Nach (2 ans au lieu de 3) a permis à l'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National de prendre la mesure de l'importance d'une envie mutuelle de collaboration au-delà de la qualité du projet artistique porté par l'artiste. Nous avons cherché durant ces deux années à faire vivre cette association, en cohérence avec le calendrier d'interventions et de diffusion chargé de Nach. Nous sommes arrivés ensemble à la conclusion que ses activités importantes ne lui permettaient pas de répondre favorablement à la plupart de nos sollicitations, notamment concernant les projets Education Artistique et Culturelle. Ces difficultés rencontrées dans le maintien d'une collaboration satisfaisante, dans le cadre du dispositif Artiste Associé, nous ont conduit à mettre un terme prématuré à cette association.

C'est donc fort de cette expérience, également significativement entravée par la situation sanitaire, que le Centre de Développement Chorégraphique National entame une troisième association avec un nouvel artiste : Massimo Fusco.



MASSIMO FUSCO

Danseur pour de grands noms du champ contemporain, masseur sensible à la question de la transmission du mouvement et de la conscience du corps, il a imaginé, en étroite collaboration avec l'équipe des Hivernales, une programmation autour d'une constellation d'artistes ainsi qu'un projet approfondi de sensibilisation des publics pour les années 2023 et 2024.

Son premier projet, **Corps sonores**, a été programmé dans le cadre de la 45^{ème} édition des Hivernales au Grenier à sel et la version duo avec Fabien Almakiewicz sera programmée à La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon du 10 au 20 juillet 2023. Un co-accueil avec La Chartreuse du 27 mars au 8 avril 2023 lui permettra par ailleurs de créer la version jeune public de **Corps sonores**, qui sera diffusée dans le cadre des HiverOmomes 2024. La carte blanche que Massimo Fusco a mise en place pour Les Hivernales pourrait se redéployer dans d'autres espaces, voire dans des Centres d'art contemporain, dans la perspective d'amplifier la diffusion du travail de l'artiste et des projets de sa compagnie Corps Magnétiques. C'est ce à quoi travaille l'équipe des Hivernales en étroite collaboration avec celle de Manakin, qui l'accompagne.

B - Les résidences de recherche et de création



La Chambre d'eaux de Marie Babottin © DR

Les Hivernales ont en moyenne accueilli chaque année une dizaine de compagnies en résidence, artistique ou technique.

Nous multiplions les résidences "hors les murs" dans des lieux partenaires avignonnais et vauclusiens comme cela a été le cas pour la chorégraphe Wendy Cornu en marge des Hivernales 2022 à la salle Benoît XII. Cette solution permettant de contourner la contrainte de l'occupation du plateau des Hivernales et de l'absence de studio pouvant accueillir des résidences artistiques, nous nouons des liens avec de nouveaux lieux, notamment dans les Bouches-du-Rhône. Nous souhaitons également consolider notre rôle de lieu ressource pour les compagnies régionales en recensant les dispositifs de soutien aux compagnies en création et aux accueils en résidence, qu'ils soient locaux, départementaux ou nationaux.

Face à l'accroissement du nombre de demandes de résidence, nous souhaitons repenser nos conditions d'accueil. Nous constatons une précarisation croissante de l'économie des compagnies liée à la crise sanitaire et une tendance à l'atomisation des soutiens. Une situation qui les contraint à accroître le temps consacré aux recherches de financement et à multiplier les déplacements pour des durées de résidence toujours plus courtes.

Nous souhaitons contrer cette tendance et accueillir les compagnies dans les meilleures conditions, leur accorder le temps et les moyens techniques que nécessite la période de recherche et de création d'une pièce. Cela passerait par l'extension de la durée de certaines résidences d'une à deux semaines, pour les compagnies ayant les moyens de financer les embauches de leurs équipes sur une plus longue durée et souhaitant des temps de travail au plateau plus longs. Nous avons notamment pu proposer ce format à la chorégraphe Nina Santès à l'automne 2022.

Une telle organisation nous permettrait également de prendre en compte des contraintes climatique et énergétique. N'étant pour l'heure pas propriétaire du théâtre, le Centre de Développement Chorégraphique National n'a pas pu travailler à la rénovation thermique et l'isolation du théâtre, si bien que l'exploitation de la salle hors périodes tempérées de printemps et d'automne induit une consommation électrique conséquente. Dans un souci de responsabilité environnementale et de maîtrise des charges, nous souhaitons donc concentrer les résidences entre les mois de septembre et novembre puis d'avril à juin. Un calendrier facilité par des temps de présence plus longs au plateau pour chaque compagnie accueillie, puisque cela réduit le nombre de montages et démontages techniques.

Cependant, sans évolution concernant la possibilité de disposer d'un studio distinct de notre plateau, nous ne pourrions pas augmenter le nombre total de jours d'accueil, ce qui implique une réduction du nombre de compagnies accueillies en résidence.

C - Les coproductions



Volutes de Wendy Cornu © Thomas Bohl

De manière analogue, nous réfléchissons à augmenter les sommes versées au titre de coproduction. À enveloppe constante, cela implique certes de soutenir un projet de moins chaque année, mais permet au Centre de Développement Chorégraphique National de ne pas participer à une tendance générale à l'atomisation des budgets de production des compagnies. Celles-ci sont ainsi contraintes de solliciter toujours plus de coproducteurs, qui s'engagent financièrement de moins en moins, tout en posant des conditions de diffusion et de présence en résidence. Les compagnies doivent alors passer d'un lieu à l'autre, multipliant les déplacements, complexifiant les plannings de création au détriment du temps de réflexion et de prise de recul essentiel à la création.

Nous accompagnons également les compagnies qui le souhaitent dans l'élaboration des dossiers de demande de soutien auprès du Pôle des Arts de la Scène (La Friche Belle de Mai). Sélectionnées sur la solidité de l'économie de leur projet davantage que sur son caractère artistique, les compagnies doivent élaborer une projection budgétaire très détaillée dès la phase de conception du projet. Ce travail d'estimation permet aux compagnies une vision à moyen et long terme sur la stabilité de leur modèle. Les compagnies Mouvemento (Wendy Cornu) et Ayoun (Youness Aboulakoul) ont été accompagnées par le Centre de Développement Chorégraphique National dans cette démarche qui nous semble vertueuse, notamment à l'endroit de compagnies du territoire en cours de structuration.

Le Département des Bouches-du-Rhône a ouvert un Centre de Création en Résidence dans le Domaine départemental de l'Etang des Aulnes, site naturel protégé dans la plaine de la Crau. Le Département propose un espace de travail aux projets sélectionnés, prend en charge l'hébergement des équipes en création et leur verse de surcroît une enveloppe de 2000 euros. Le Centre de Développement Chorégraphique National espère pouvoir chaque année accompagner une équipe artistique pour se saisir de ce dispositif.

Les Hivernales souhaiteraient également pouvoir rejoindre le réseau de coproducteurs de "La Danse en grande forme", le principal obstacle étant à l'heure actuelle les dimensions des plateaux investis dans le cadre de nos temps de diffusion. Les grandes formes présentées pendant Les Hivernales font l'objet de coréalizations avec des partenaires publics et privés (Grand Avignon et La Garance - Scène nationale de Cavaillon). Outre un nécessaire partage de point de vue artistique, ceux-ci sont soumis à des enjeux de fréquentation et d'accessibilité du projet artistique qui ne correspondent pas nécessairement aux projets plus expérimentaux portés par "La Danse en grande forme".

II - Le soutien à la diffusion

Les festivals *Les Hivernales* et *On (y) danse aussi l'été !* sont les deux temps forts de diffusion, marqueurs de l'identité du Centre de Développement Chorégraphique National, l'un ne peut exister sans l'autre.

L'économie du festival *Les Hivernales* reste fragile, quant à la programmation estivale elle représente un apport économique important (voir Rapport financier).

Dans ce contexte il faut donc trouver l'équilibre entre des spectacles qui « rassurent » le public et dont nous savons que les recettes de billetterie seront plus conséquentes et les œuvres d'artistes moins repérés.

A - Le festival *Les Hivernales*

SPECTACLES

Le nombre de spectacles présentés dans le cadre des Hivernales est resté constant ces dernières années : environ 25 spectacles pour une quarantaine de représentations.

Le développement des actions de sensibilisation auprès des enfants et jeunes - dans un contexte scolaire ou non - conduit l'équipe des Hivernales à envisager d'ajouter un spectacle supplémentaire dans le cadre des HiverÔmomes afin de permettre à l'ensemble des groupes en lien avec le Centre de Développement Chorégraphique National d'assister à une représentation. Nous constatons que, malgré les projets que nous portons à destination des tout-petits, notre structure n'est pas repérée par le public à l'endroit de la petite enfance. En prenant en compte l'évolution croissante de nos actions de médiation envers les enfants scolarisés, nous souhaitons mettre l'accent sur l'éducation du regard du spectateur. Pour ce faire, nous aimerions garantir trois séances à destination des maternelles et un à deux spectacles davantage orientés vers des élèves du cycle secondaire.

LES PUBLICS

Travailler à la diversité des publics passe aussi par l'ouverture des plateaux à l'inventivité et à la richesse des danses urbaines, qui sont un pan de la danse contemporaine que l'on ne peut pas laisser de côté.

La volonté du Centre de Développement Chorégraphique National de toucher de nouveaux publics en contribuant à la vitalité avignonnaise se concrétise par la proposition d'un spectacle dans l'espace public, gratuit, pendant la semaine des Hivernales. Néanmoins à budget constant, cela pourrait impliquer de le substituer à un spectacle payant et grèverait de surcroît quelque peu les recettes du festival.

Nous avons accueilli sous ce format Antoine Le Menestrel sur la place des Corps Saints (2018 et 2020) et le Collectif la Ville en feu sur la place du Palais (2021), et avons pu constater l'étonnement et l'engouement d'un public qui ne connaissait pas nécessairement le Centre de Développement Chorégraphique National. Ces propositions se sont tenues en saison, et il nous a paru important de les lier davantage avec l'effervescence de la période du festival.

Ainsi le Centre de Développement Chorégraphique National a accueilli, pour sa 45^e édition, le spectacle *La Lévitación réelle* de Camille Boitel pour six impromptus dans la ville et a offert à la compagnie la possibilité de réaliser une résidence en amont de ces représentations dans le cadre d'une transmission de rôles.





LES FORMES ARTISTIQUES

L'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National prend en compte l'évolution des formes artistiques.

Si nous constatons qu'il est plus difficile de mobiliser le public autour de l'émergence et que les formats festifs et participatifs remportent un succès grandissant, nous continuons de défendre et de diffuser des écritures originales, des formes inattendues qui empruntent d'autres chemins, même si elles sont moins mobilisatrices du point de vue de la fréquentation. Aussi nous veillons, par le développement de rendez-vous gratuits dans l'espace public, et par le choix de spectacles à caractère festif pour la clôture du festival, à équilibrer notre programmation en préservant des créneaux pour des spectacles plus confidentiels et des compagnies émergentes.

PARITÉ

La question de la parité et de la présence des femmes chorégraphes dans la programmation reste au cœur de nos préoccupations pour l'ensemble de nos temps de diffusion et dans le choix des coproductions.

Nous sommes toutefois confrontés à la difficulté récurrente du faible nombre de chorégraphes femmes sur le territoire régional et sommes tributaires de calendriers de création ne coïncidant pas nécessairement avec le respect d'une stricte parité pour chaque édition de nos festivals. Nous portons toutefois une attention toute particulière à la question et équilibrons autant que faire se peut, sur le long terme, l'ensemble de nos soutiens (production et diffusion) afin de défendre la visibilité d'artistes chorégraphes féminines, qu'elles soient émergentes ou confirmées.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Enfin, de nouveaux partenariats se profilent avec des lieux au-delà du département de Vaucluse. Le Centre de Développement Chorégraphique National est en échange avec L'Alpilium (Saint-Rémy-de-Provence) afin de délocaliser un spectacle dans les Bouches-du-Rhône, permettant d'ouvrir Les Hivernales à un nouveau bassin de population à partir de 2024. La taille du plateau de L'Alpilium pourra permettre également la programmation d'une grande forme supplémentaire dans le cadre d'une coréalisation et répondra au manque de grands plateaux parmi nos lieux partenaires hivernaux. Nous sommes également en discussion avec le Théâtre d'Arles.

Un premier contact avec la nouvelle équipe du Festival d'Avignon laisse augurer de potentielles collaborations dans le cadre du festival d'hiver.

Le Centre de Développement Chorégraphique National a pris part à une première réunion d'acteurs culturels de la Région Sud Proven Alpes Côte d'Azur souhaitant réfléchir à la question de la diffusion des projets chorégraphiques sur notre territoire régional et à la recherche de coopération dans les programmations. L'objectif étant de construire ensemble des parcours de tournée cohérents, qui auraient le double avantage de réduire les coûts et notre impact écologique.

B - Festival On (y) danse aussi l'été!

Après une annulation en 2020 et une édition altérée par la pandémie de COVID-19 en 2021, l'édition 2022 du festival On (y) danse aussi l'été ! a renoué avec une forte fréquentation et de francs succès sur les traces de l'année exceptionnelle qu'avait été l'édition 2019.

UNE DEUXIÈME SCÈNE POUR L'ÉTÉ

Le format consistant à répartir notre programmation sur deux lieux s'avère pertinent et nous permet de proposer des projets aux formats originaux (comme **Dédicace** en 2022) et une jauge adaptée à des projets plus confidentiels, ou nécessitant un plateau plus petit que celui du Centre de Développement Chorégraphique National.

La deuxième scène au Musée Voulard, initialement envisagée comme vitrine des artistes associés des Centres de Développement Chorégraphique National, n'a finalement pas vu le jour. Sa configuration extérieure, ainsi que l'impossibilité pour l'ensemble des Centres de Développement Chorégraphique National de s'engager financièrement pour ce temps de diffusion, ont en effet entravé ce projet. Les Hivernales se sont donc rapprochées de plusieurs partenaires afin d'offrir à sa programmation cette deuxième scène à Avignon. Ainsi, deux spectacles se sont joués à l'Atelier de la Manutention en 2021 et un spectacle au format atypique a trouvé sa place dans la salle Sol Lewitt de la Collection Lambert en 2022.

Ces deux espaces répondent à des besoins et des formats de spectacles différents, il nous est toutefois impossible en l'état actuel des moyens humains et financiers à notre disposition d'envisager deux partenariats simultanés pour une même édition. Si la collaboration avec Naïf Production à l'Atelier n'a pas pu avoir lieu en 2022 pour des raisons d'organisation interne à la compagnie, le souhait des deux équipes est de maintenir un lien entre la programmation des deux lieux pour les prochaines éditions.

Longtemps studio des Hivernales, l'Atelier est un lieu identifié par le

public du festival comme par les habitués du Centre de Développement Chorégraphique National et cette collaboration estivale s'inscrit dans la continuité du lien encore vif entre les Hivernales et ses anciens artistes associés, contribuant ainsi à la vitalité du lieu en structuration de cette compagnie avignonnaise. Étant donnée la configuration de la salle, l'Atelier pourrait devenir un lieu de work in progress afin d'offrir à des compagnies émergentes une première visibilité pendant le festival ou encore en faire le lieu de mise en avant des artistes associés des Centres de Développement Chorégraphique Nationaux. Cette piste intéressante s'inscrit dans la droite ligne de nos missions, et du développement de l'Association Centre de Développement Chorégraphique National.

RÉDUCTION DU COÛT DES CRÉNEAUX

Conscient de l'enjeu que représente le festival OFF pour les compagnies indépendantes en termes de visibilité auprès du public - qu'il soit ou non professionnel - le Centre de Développement Chorégraphique National est devenu plus vertueux dans ses conditions d'accueil. Grâce au soutien de la Délégation à la Danse, le coût du créneau pour les deux compagnies indépendantes accueillies chaque année a pu être divisé par deux et représente aujourd'hui 9 500€ Hors Taxes. Une équation gagnante pour les compagnies qui réduisent ainsi le risque financier de leur présence à Avignon et bénéficient d'une partie des recettes de billetterie ainsi que d'une visibilité, notamment à l'endroit des professionnels, dans un lieu labellisé et identifié "danse contemporaine" au cœur du festival d'Avignon.

Malgré ces conditions d'accueil plus favorables, il est à noter que peu de compagnies sont en capacité financière de venir à Avignon en juillet. Le désengagement de certaines régions dans l'accompagnement de compagnies à Avignon (Pays de la Loire par exemple) risque d'accentuer cette tendance et pourrait à terme avoir une incidence sur l'exigence de la programmation estivale du Centre de Développement Chorégraphique National.



C - En saison, *Danse tous chemins*



Attitudes habillées de Balkis Moutashar © mirabelwhite

DANSE TOUS CHEMINS

La question de la diffusion de la danse hors des plateaux et à travers le territoire, au-delà des pôles urbains, est le socle du projet "Danse tous chemins" porté par les Hivernales depuis 2018. Il s'agit de contribuer à déployer la danse sur le territoire du Vaucluse et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, et de permettre la rencontre entre des publics géographiquement éloignés de notre lieu de diffusion principal et des artistes dont nous souhaitons soutenir les projets par des temps de diffusion. En bref, la rencontre d'un artiste, d'un public et d'un territoire.

DANSE EN TERRITOIRE

Le ministère de la Culture s'empare de cet enjeu à travers l'expérimentation du projet "Danse en territoire". Si l'équipe des Hivernales souhaitait s'inscrire dans cette expérimentation, il est rapidement apparu que nos moyens humains ne nous permettent pas de la mener à bien, en plus de l'ensemble des projets que nous portons actuellement. "Danse tous chemins" représente deux temps de diffusion annuels, répartis entre deux partenaires : le Centre dramatique des Villages du Haut-Vaucluse (Valréas) et le Vélo Théâtre (Apt). Toutefois, les trois années écoulées ont été fortement contraintes par la situation sanitaire et par des difficultés internes de nos partenaires, la diffusion des spectacles "Danse tous chemins" 2021 et 2022 a donc été reportée à plusieurs reprises.

NOUVEAUX PARTENARIATS

L'équipe des Hivernales cherche aujourd'hui à diversifier ses partenaires, ramifiant ainsi sa présence sur le territoire régional. Des discussions sont notamment en cours avec la Mairie de Barbentane ainsi qu'avec l'Alpilium (Saint-Rémy-de-Provence). Si le développement de ce projet reste aujourd'hui soumis à des contraintes budgétaires et humaines, l'équipe des Hivernales souhaite, à terme, pouvoir rejoindre le programme ministériel "Danse en territoire" en expérimentation et par là-même donner un nouvel élan à la danse au-delà du bassin avignonnais.

III - Actions culturelles et éducatives

Pour sensibiliser à l'art chorégraphique les publics de la maternelle à l'université et au-delà, le Centre de Développement Chorégraphique National met en place des parcours de sensibilisation articulant des médiations à partir de vidéos danse, des rencontres avec les chorégraphes, des ateliers de pratique, des sorties aux spectacles ou des temps de réflexion et retours critiques.

A - Outils de médiation pour la danse

MALETTES DU RÉSEAU

L'association des Centre de Développement Chorégraphique Nationaux est le vecteur de mise en commun et de circulation d'outils pédagogiques. Actuellement au nombre de sept, ces ressources ont des formats divers et abordent sous des prismes différents l'histoire de la danse, ses repères fondamentaux, ses figures majeures. Une huitième mallette est en cours d'élaboration et sera diffusée au réseau des Centre de Développement Chorégraphique Nationaux afin d'aborder la question de la danse située, de son ancrage dans un territoire. Si certaines de ces mallettes pédagogiques, à l'instar de "La danse en 10 dates", sont devenues presque incontournables dans les parcours de sensibilisation et d'ouverture à la danse menés par Les Hivernales, certaines demeurent moins exploitées.



Mallette maternelle - Ecole Persil © DR

OUTILS DÉVELOPPÉS PAR LES HIVERNALES

Au-delà des ressources développées et alimentées par le réseau des médiateurs des Centre de Développement Chorégraphique Nationaux, l'équipe des Hivernales travaille, en collaboration avec ses relais (éducatif, sociaux...), à créer de nouveaux outils favorisant l'accès à l'art chorégraphique. Les Hivernales développent régulièrement de nouvelles mallettes de médiation en lien direct avec des thématiques contemporaines qui permettent de mettre en perspective l'histoire de la danse.

Ainsi, trois nouvelles mallettes ont vu le jour ces trois dernières années et sont régulièrement déployées auprès de publics variés : "Danse et environnement", "Danse et lumière" et "Corps collectifs" abordant le rapport et la place de l'individu dans un groupe, à travers une dizaine d'extraits de pièces majeures du répertoire chorégraphique.

L'enseignante missionnée en service éducatif et la médiatrice des Hivernales réalisent et alimentent également toute l'année des mallettes pédagogiques "à la carte" destinées à s'adapter à des projets de classe spécifiques abordant l'histoire et/ou la pratique de la danse sous des angles originaux.

Enfin, la plateforme pédagogique en ligne "Pearltrees", accessible à tous et particulièrement adressée aux enseignants, est l'un des nouveaux outils majeurs créés par le Centre de Développement Chorégraphique National ces dernières années. Véritable puit de ressources sur la danse, cette plateforme - régulièrement alimentée par le Centre de Développement Chorégraphique National - recense et réunit des extraits vidéos, des articles, des jeux, des sites ressources et tout autre contenu susceptible de nourrir l'élaboration de contenus pédagogiques par des professeurs. Lancée avant la pandémie de COVID-19, elle compte actuellement plus de 5 000 vues.

B - Avec les publics

SCOLAIRES

Le Centre de Développement Chorégraphique National est devenu, au fil des ans, un partenaire culturel solide de l'éducation nationale en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle sur le territoire vauclusien et régional.

Nous recevons depuis plusieurs années un nombre toujours croissant de demandes de la part de nouveaux enseignants qui souhaiteraient s'inscrire dans un parcours de sensibilisation et de médiation avec le Centre de Développement Chorégraphique National. Nous ne sommes malheureusement pas en capacité de répondre favorablement à toutes les demandes, dans la mesure où les moyens humains et matériels demeurent limités.

▪ 1^{er} degré

Le Centre de Développement Chorégraphique National s'engage dans des projets d'école qui permettent de construire un parcours d'Education Artistique et Culturelle avec un grand nombre d'élèves d'un établissement. Nous travaillons, par exemple, aux côtés de l'école La Salle depuis plusieurs années autour d'un projet inter-classes, et sommes partenaire culturel depuis 2020 de la micro-école INSPIRE, projet pilote mené à la Collection Lambert à destination d'enfants de Cours Moyen 1 - Cours Moyen 2 en situation de décrochage scolaire.

Grand Avignon

À travers le dispositif de formation **Temps Danse**, à destination des professeurs des écoles, le Centre de Développement Chorégraphique National irrigue largement le territoire du Grand Avignon et touche plus de 500 élèves par an. Alliant formation théorique et pratique des enseignants, sortie au spectacle pour les élèves et restitution de leur cycle danse sur le plateau des Hivernales, **Temps Danse** est un dispositif extrêmement complet qui permet aux professeurs comme aux élèves de découvrir la danse dans toutes ses formes et son histoire.

Temps Danse existe depuis 10 ans et reçoit, à l'instar des autres dispositifs du Centre de Développement Chorégraphique National, un grand nombre de demandes de la part de nouvelles écoles qui souhaiteraient l'intégrer. Nous n'avons toutefois pas la possibilité de dédoubler ce cycle de formation afin d'intégrer davantage de professeurs. À titre d'exemple, 32 demandes nous sont parvenues pour l'année scolaire 2022/2023, et seules 24 ont pu être acceptées.

▪ 2nd degré

Les Hivernales interviennent également largement auprès des élèves et des enseignants du second degré à travers la formation des professeurs, des ateliers de pratique, des médiations, des sorties au spectacle.

Le dispositif **Escapades collégiennes** permet chaque année à un établissement de financer des ateliers de pratique avec des danseurs et chorégraphes du territoire, coordonnés par Les Hivernales.

Le Centre de Développement Chorégraphique National est également présent à l'endroit des lycées et diversifie ses partenariats en valorisant les projets d'Education Artistique et Culturelle interdisciplinaires. Ainsi, les secondes, premières et terminales option et spécialité arts appliqués du lycée Saint Joseph d'Avignon intègrent pour l'année 2022-2023 un parcours artistique articulé autour d'ateliers, d'une sortie de résidence, d'une venue au spectacle pendant Les Hivernales, pour explorer les liens entre arts appliqués et danse.

▪ Spécialité danse (Mistral, enseignement artistique danse)

Le Centre de Développement Chorégraphique National est depuis presque 20 ans le partenaire culturel de l'option facultative et de la spécialité art danse du lycée Frédéric Mistral. La médiatrice des Hivernales assure le choix des intervenants et des sorties au spectacle en relation avec les œuvres obligatoires étudiées par les élèves. Le Centre de Développement Chorégraphique National propose également des séances de sensibilisation et de découverte du paysage chorégraphique. La spécialité art danse s'est vue fragilisée par des problématiques de dérogations non accordées, une complexité de mise en place d'emploi du temps et les changements multiples de direction de l'établissement ces dernières années.

Le lien autour de la coordination de ce parcours art danse s'est vu renforcé à la faveur de changements dans les équipes du Centre de Développement Chorégraphique National et du lycée. Il s'agit aujourd'hui véritablement d'un parcours co-construit dans lequel le Centre de Développement Chorégraphique National s'implique tout au long de l'année, y compris à l'endroit de l'orientation des élèves. Le Centre de Développement Chorégraphique National use par ailleurs de ses relations avec des lieux piliers du spectacle vivant montpelliérain et organise depuis deux ans une journée de sortie articulée autour d'une découverte des structures, d'un spectacle et d'un atelier de pratique, en lien avec le festival Montpellier Danse et ICI - Centre Chorégraphique National.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SPÉCIALISÉ

■ Université / Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Le partenariat avec l'Université d'Avignon peine à se développer davantage, notamment du fait des multiples remaniements du contenu de l'Unité d'Enseignement d'Ouverture "Éducation artistique et culturelle", d'un manque de connaissance du dispositif **Patch Culture** de la part des étudiants, d'un lien trop ténu avec le master culture.

Les Hivernales entretiennent par ailleurs le lien avec la compagnie universitaire Hannah et Jean-Henri, par un dispositif de médiation et en les accueillant au plateau en saison et au cours de la semaine **Danse Nouvelles Générations**.

Nous travaillons également avec notre artiste associé à l'élaboration d'un projet à destination des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université d'Avignon pour l'année universitaire à venir. Il s'agira d'explorer les liens entre danse, sport et soin en questionnant la manière de prendre soin des corps, la récupération physique et l'anatomie du mouvement et de mener une analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

■ Danse Mouvance

Établissement habilité par le ministère de la Culture pour la formation au diplôme d'État, le Centre Danse Mouvance de l'Isle-sur-la-Sorgue propose à la fois des cours de danse loisir mais aussi une formation professionnelle.

Les Hivernales y assurent des interventions sur l'histoire de la danse et les étudiants participent aux sorties de résidence, entraînements réguliers du danseur et assistent aux spectacles du festival Les Hivernales. Ce partenariat se tisse et s'intensifie depuis 2020 et aboutit à de nouveaux projets communs. Un partenariat tripartite avec le collège Jean Garcin a notamment été conclu pour l'année 2022/2023 afin de permettre aux élèves de découvrir la danse au contact de la médiatrice du Centre de Développement Chorégraphique National et des enseignants de Danse Mouvance. Les étudiants en formation professionnelle et les élèves de l'école sont également invités à se produire au plateau des Hivernales pour la semaine **Danse Nouvelles Générations**.



Danse Nouvelles Générations
Cie Hannah et Jean Henri © DR

UN MOIS DE MAI POUR LA JEUNESSE

Au fil des éditions, les dispositifs **La danse, c'est classe !** et **Danse Nouvelles Générations** se sont étoffés et constituent de facto aujourd'hui un troisième temps fort, véritable festival de pratique amateur à destination de la jeunesse. Coordonné par Les Hivernales, ce mois mobilise l'équipe au même titre que nos deux festivals. C'est pourquoi nous souhaitons rendre ce temps plus lisible et lui donner une identité à part entière : un mois pour la jeunesse aux Hivernales.

■ La danse, c'est classe !

La danse, c'est classe ! est un dispositif porté depuis 2013 par Les Hivernales en partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille. La formation des enseignants à la pratique corporelle est au cœur du projet et aboutit à une semaine de restitution au plateau des Hivernales pour les classes impliquées. Initialement tourné vers les élèves de maternelle et élémentaire (de la petite section au CM2) et de leurs enseignants sur le territoire du Grand Avignon, le projet a progressivement évolué en incluant des classes de collèges lors de précédentes éditions, permettant la création d'un lien inter-degrés favorisant les échanges de pratiques entre enseignants et élèves.

La danse, c'est classe ! fêtera sa 10^e édition en 2023 et a, jusqu'ici, touché 225 enseignants en formation et 5 369 enfants. Cette édition composée de représentations au plateau, d'ateliers de pratique et de médiations sera mise en lumière par un documentaire, un livret retraçant l'histoire et l'actualité du projet et se conclura par un bal des enfants, orchestré par le chorégraphe Frank Micheletti.

■ Danse Nouvelles Générations

Danse Nouvelles Générations fêtera, pour sa part, sa 47^e édition en mai 2023, malgré deux annulations successives liées au contexte sanitaire. Il s'agit d'une semaine de présentations pendant laquelle les jeunes sont invités à investir le théâtre pour répéter et jouer leur spectacle dans des conditions quasi professionnelles.

Si cette semaine cherche encore son juste format afin de concilier la disponibilité de l'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National et la visibilité accordée à ces groupes, il nous semble toutefois qu'elle soit appelée à se développer et à former, avec **La danse, c'est classe !**, un véritable mois pour la jeunesse sur le plateau des Hivernales. L'équipe travaille maintenant à la structuration de ce mois, à l'affirmation de son unité tant en termes de contenu que de communication afin de rendre visible ce véritable troisième festival pour la jeunesse.

C - Développement des publics

FREINS AU DEVELOPPEMENT

L'équipe des Hivernales ne parvient plus, dans sa configuration actuelle, à répondre à toutes les sollicitations qu'elle reçoit ni à envisager de développer de nouveaux projets. En effet, l'ampleur des projets avec l'éducation nationale (qu'ils relèvent de la formation des enseignants, de la sensibilisation par des médiations, de la coordination d'ateliers de pratique ou encore de sorties au spectacle) ne permet au Centre de Développement Chorégraphique National que de dégager un temps très marginal à dédier à l'élaboration de projets destinés à d'autres publics.

Notre médiatrice étant intervenue auprès de 51 classes en 2021/2022, il est peu réaliste d'envisager d'accroître nos activités de sensibilisation et de médiation à l'endroit des publics dans la configuration actuelle de l'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National. Au total, une quinzaine de classes souhaitant intégrer les différents projets des Hivernales a dû être refusée pour l'année 2022/2023, faute de moyens suffisants pour assurer une bonne coordination.

CHAMP SOCIAL

■ Liens au champ social

Nous souhaiterions pouvoir entrer davantage en lien avec le réseau du champ social du territoire et proposer, tout au long de l'année, des parcours de médiation à destination de publics éloignés du secteur culturel, mais nous ne disposons malheureusement ni du temps ni des moyens nécessaires au développement d'un tel suivi. Nos relations avec ce secteur restent donc en grande partie liées à des partenariats avec des structures culturelles plus impliquées auprès de ces publics, à l'instar du Totem ou encore de la Fondation Abbé Pierre dans le cadre du festival **C'est pas du luxe !**.

Un premier projet en partenariat avec le festival **C'est pas du luxe !**, porté par La Garance - scène nationale de Cavaillon, l'association Le Village, Emmaüs France et la Ville d'Avignon permettrait à Massimo Fusco de mener un travail avec des publics, en lien avec des Centres d'accueil d'urgence ou des Centres d'accueil de jour.

La capacité de Massimo Fusco à oser penser différemment la relation à l'autre nous laisse imaginer que, pour des personnes fragilisées dans leur rapport au corps, traverser une telle expérience artistique peut s'avérer très riche.

Massimo Fusco, avec la complicité du réalisateur Thibaut Ras, souhaite réaliser une série de portraits d'habitants. Il s'agira de révéler comment la ville affecte le comportement, d'explorer comment les rues et les places modifient les attitudes, les mouvements. Au printemps 2024, plusieurs ateliers de pratique artistique en studio et dans la ville, des temps d'interview, des collectes de récits permettront de réaliser un objet filmique qui sera diffusé à l'occasion du prochain festival **C'est pas du luxe !** en septembre 2024.



■ Centre de loisirs de La Barthelasse

Nous intensifions nos relations avec la base de loisirs de La Barthelasse pour l'année 2023 et y avons organisé pendant Les Hivernales une série d'ateliers avec Mai Ishiwata, danseuse qui collabore avec notre artiste associé. Le temps d'une semaine, les enfants du centre de loisirs ont pu découvrir l'univers de cette constellation d'artistes à travers des ateliers de pratique, une visite des propositions de la carte blanche, une expérimentation du dispositif **Corps Sonores** et une rencontre avec Massimo Fusco.

Un partenariat qui se développe et s'étoffe d'année en année, grâce à la volonté des deux équipes, mais qui demeure toutefois entravé par des difficultés liées à l'obtention d'enveloppes de financement dédiées.

■ Billet solidaire

Depuis sa mise en place en 2018, le billet solidaire atteste indéniablement de la générosité des spectateurs des Hivernales, permettant de débloquent jusqu'à une trentaine de places par édition pour des personnes qui n'auraient pas les moyens de payer des places de spectacle. Son fonctionnement doit cependant être encore viabilisé et les liens avec les acteurs du champ social susceptibles de distribuer ces places renforcés. Les multiples changements d'interlocuteurs du champ associatif (souvent bénévoles) rendent en effet complexe la pérennisation de ces liens. Nous constatons par ailleurs que le billet solidaire est de plus en plus repéré par des personnes isolées. Une quinzaine de personnes en situation de précarité se sont notamment spontanément présentées en billetterie et ont pu en bénéficier pour l'édition 2022 des Hivernales.

Nous travaillerons pour les prochaines éditions du festival à l'édification d'un dossier ciblé de proposition de spectacles et d'explication du dispositif à destination des structures du champ social vaclusien afin de visibiliser cette initiative. Il s'agit d'un levier intéressant de démocratisation de l'accès à la culture, qui nécessiterait toutefois davantage de temps afin de développer les liens avec des publics éloignés.

PROJET

CULTURE ET SANTÉ

Nous travaillons cette année avec le danseur avignonnais Nans Pierson au développement d'un projet pouvant entrer dans le cadre des programmes "Culture et santé" de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur. Nous sommes en relation avec deux Instituts Médico-Educatifs d'Avignon et projetons de postuler à l'appel à projet pour l'année 2023/2024.

Ayant déjà pris part à ce type de proposition avec la compagnie Shonen, avec laquelle il travaille sur le spectacle *L'âge d'or*, Nans Pierson sera assurément un soutien solide tant dans la coordination que dans la réalisation du projet.

Ce parcours s'inscrit dans la continuité du soutien qu'apportera le Centre de Développement Chorégraphique National à Eric Minh Cuong Castaing, chorégraphe régional dont nous coproduisons et présenterons la prochaine création dans le cadre des Hivernales 2024.



L'Âge d'or de Eric Minh Cuong Castaing - Centre culturel La Brique Rouge de Toulouse © DR

IV - Pratique et formation

A - La formation

AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Reconnu pour son savoir-faire et son expertise en matière de transmission, le Centre de Développement Chorégraphique National anime ou intervient chaque année dans plusieurs formations de professionnels et d'enseignants. Ces formations avec l'éducation nationale, dans le cadre de la convention entre Les Hivernales et l'Académie Aix-Marseille ont été annulées en 2020-2021 du fait des contraintes sanitaires mais ont, depuis leur reprise, reçu un nombre toujours croissant de demandes auxquelles le Centre de Développement Chorégraphique National n'est malheureusement pas en mesure de répondre favorablement.

▪ Temps danse

Le dispositif de formation **Temps Danse**, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale 84, fête sa 10^e édition en 2023 et confirme son ancrage sur le territoire du Grand Avignon auprès des enseignants du premier degré et leurs élèves.

La formation regroupe environ 25 enseignants par an mais le Centre de Développement Chorégraphique National ne possède pas les moyens humains et financiers pour proposer un dédoublement de la formation afin de répondre aux nombreuses demandes (35 candidatures pour l'année scolaire 2022-2023).



Temps danse © DR



Plan Académique de Formation à La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon © DR

▪ On y danse

La Délégation Académique à l'Action Culturelle a fait appel aux Hivernales en 2017 pour créer le dispositif de formation **On y danse**, une découverte de la danse destinée à des équipes pédagogiques d'un même établissement.

La formation est découpée en une matinée d'apports théoriques sur l'histoire de la danse et sur les projets d'éducation artistique et culturelle, et un après-midi de pratique avec un chorégraphe. 13 enseignants étaient inscrits au dispositif pour l'année scolaire 2021-2022, et 15 le sont pour la saison 2022-2023 en cours.

▪ Le Plan Académique de Formation

La Délégation Académique à l'Action Culturelle fait appel depuis plusieurs années au Centre de Développement Chorégraphique National pour organiser deux journées dédiées à la découverte de la danse inscrites sur le plan de formation académique.

La médiatrice des Hivernales et l'enseignante missionnée renouvellent chaque année les thématiques, les contenus et la forme de cette formation pour s'adapter au mieux aux besoins des participants. En 2022, le Plan Académique de Formation consacré à la danse In situ, comprenait deux ateliers de pratique avec la chorégraphe marseillaise Corinne Pontana (accueillie en résidence au Centre de Développement Chorégraphique National à l'automne 2022) et a eu lieu dans le superbe cadre de La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Limitée chaque année à 25 participants, la formation est victime de son succès et a reçu 38 candidatures pour son édition 2022/2023. Sollicité en ce sens par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, le Centre de Développement Chorégraphique National n'est malheureusement, pour l'heure, pas en mesure de répondre favorablement à la demande de dédoublement de ce cycle de formation.

FORMATION À L'ÉVEIL DU MOUVEMENT CRÉATIF (ARTS ET TOUT-PETITS)

Convaincue par l'importance d'intégrer des pratiques artistiques dans l'environnement quotidien des tout-petits, l'équipe des Hivernales s'est entourée de Noëlle Dehousse, danseuse et chorégraphe spécialisée dans la toute petite enfance, et de Marie-Hélène Hurtig, formatrice petite enfance, pour proposer des temps de formation à l'éveil au mouvement créatif destinés aux artistes de différentes disciplines (théâtre, musique, danse...) ainsi qu'aux médiateurs.

La formation a dû être annulée en 2021 suite aux restrictions liées à l'épidémie de COVID-19. Son édition 2022 est actuellement suivie par 4 artistes et la médiatrice des Hivernales.

L'équipe du Centre de Développement Chorégraphique National constate toutefois que, malgré ses efforts, les Hivernales ne demeurent pas véritablement identifiées comme un lieu "petite enfance" après des professionnels du spectacle comme du public. Une situation certainement

en partie liée à la présence sur le territoire avignonnais du Totem, lieu labellisé dans ce domaine et portant chaque année un festival dédié au jeune public quelques semaines après **Les Hivernales**.

Nous nous interrogeons donc sur la pertinence de creuser ce sillon au-delà du soutien de coordination, d'accueil et de communication que nous apportons à cette formation.

B - La pratique en toutes saisons

LES STAGES, HIVER COMME ÉTÉ

À l'essence même des Hivernales, les stages de pratique ont été développés et se sont imposés tout au long de l'année dans la programmation du Centre de Développement Chorégraphique National, en saison comme en période de festivals. La période COVID-19 a fortement impacté la fréquentation comme la programmation d'ateliers, de stages et de masterclass du fait des contraintes sanitaires (port du masque, pass vaccinal), qui ont pesé sur l'ensemble des pratiques sportives et artistiques en lieu clos. Si la fréquentation des stages durant Les Hivernales

2022 s'en est fortement ressentie (moins de 50%), celle des stages et masterclass de l'été 2022 (100%), le lancement de saison 2022 et les 70% de fréquentation des stages des Hivernales 2023 tendent à conforter notre choix de maintenir des rendez-vous de pratique autour de la danse et de pratiques somatiques en saison, comme pendant nos festivals, pour tous les niveaux et tous les budgets.

Face à l'évolution des pratiques des publics, de leurs disponibilités et d'une tendance à la flexibilité, la grille de stage inclura davantage de rendez-

vous "à la carte" sur la semaine des Hivernales. Les stagiaires auront ainsi la possibilité de moduler, à leur guise, leur temps de pratique sans contrainte de présence quotidienne, formule jusqu'ici adoptée pour les stages 5 et 7 jours.

Nous constatons toutefois l'existence croissante d'un frein financier à la pratique pour notre public, notamment sur les temps de festival durant lesquels les formats des stages plus conséquents (entre 3 heures et 2 jours de pratique) induisent un prix d'entrée plus élevé que pour nos ateliers de saison.

LES ATELIERS EN SAISON

Les ateliers de pratique tous niveaux proposés en marge des résidences accueillies par Les Hivernales en saison rencontrent un franc succès, et affichent une fréquentation moyenne de 80% depuis le retour à la normale des pratiques en intérieur, alors même que les sorties de résidence rencontrent davantage de difficultés à mobiliser du public.

L'équipe des Hivernales souhaiterait proposer davantage de rendez-vous de ce type pour répondre à la demande de ses adhérents, mais se heurte à la difficulté de ne pas empiéter sur des temps de résidence déjà courts et denses. Nous pensons que le passage d'un format de résidence d'une à deux semaines permettrait aux compagnies de proposer à notre public davantage de temps de rencontre, d'échange informel et de pratique.



Stage de Butô avec Mai Ishiwata © Thomas Bohl

V - Quelles perspectives pour Les Hivernales Centre de Développement Chorégraphique National ?

Le succès incontestable de la 45^e édition du festival d'hiver devrait nous rendre optimistes. Néanmoins, au sortir de la plus importante crise traversée par le spectacle vivant, voilà que de nouvelles craintes se profilent avec leurs lots d'incertitudes. Qu'elles soient économiques, sociales, écologiques, des questions se posent à nous, nous invitant à la prudence, sans toutefois renoncer à l'audace.

L'incertitude quant au maintien du Centre de Développement Chorégraphique National dans le théâtre du 18 rue Guillaume Puy, qui permettrait de garder cet outil indispensable, nous empêche de formuler des perspectives claires à cet endroit.

Restant réalistes dans un contexte économique global complexe, et compte tenu des contraintes qui pèsent sur les financements publics, nous nous inscrivons dans la continuité du projet mis en œuvre. Faute de pouvoir développer nos actions, nous envisageons de les maintenir dans leurs formats actuels, à l'endroit de nos missions de diffusion, de soutien aux équipes artistiques et de sensibilisation des publics.

Nous réaffirmons ici le désir d'articuler de manière conviviale, exigeante et éthique, le projet du Centre de Développement Chorégraphique National autour du trio artistes - territoire (habitants) - public.

Dans cette période de mutation profonde, l'enjeu transversal et essentiel de notre impact écologique guidera la mise en œuvre du projet du Centre de Développement Chorégraphique National.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le Centre de Développement Chorégraphique National s'est emparé des questions de responsabilité environnementale dans leurs multiples dimensions. Pour encadrer nos réflexions et actions éco-responsables, nous avons rédigé une charte faisant état de l'ensemble de nos engagements et de nos actions pour rendre Les Hivernales plus vertueuses en terme de développement durable. Elle nous permet de mettre en place une réflexion construite autour de notre projet global, d'inscrire dans la durée un panel d'actions basé sur les cinq points essentiels du cadre référentiel de l'agenda 21, ce dernier venant accomplir pour la culture le lien entre développement durable et politique culturelle.

Cette charte nous aidera à communiquer auprès des partenaires institutionnels, des partenaires (lieux, compagnies...) et des publics sur nos démarches concrètes pour limiter l'impact de nos activités sur l'environnement.

Elle est aussi un point d'étape important pour déterminer les prochaines avancées que nous pourrons entreprendre.





Il s'agit pour l'équipe d'intégrer dans la conception même de ses festivals un ensemble de mesures visant à intégrer la dimension écologique dans notre fonctionnement. Cette stratégie d'éco-conception vise principalement à réduire les déchets, substituer les matériaux polluants et les remplacer par des alternatives écologiques, consommer mieux, consommer moins. Voici en pratique, ce que nous mettons en places dans nos différents pôles :

Les énergies

Passage d'une partie de notre parc de matériel lumière en Light Emitting Diode, limitation des trajets de transports de matériels, mutualisation des matériels techniques utilisés, sensibilisation des compagnies, artistes ou groupes en travail dans le théâtre aux gestes élémentaires de gestion de la consommation d'électricité et de chauffage.

Les transports

Nous encourageons les compagnies à venir en train et à arriver directement en gare d'Avignon centre-ville. Si les transferts nécessitent absolument un déplacement motorisé, nous mutualisons au maximum les courses afin de réduire le nombre de trajets. Nous encourageons les compagnies et festivaliers à privilégier les déplacements actifs (énergie humaine) ou bien le co-voiturage. Nous pouvons également faire appel à une association de « vélo-taxi » qui permet des déplacements rapides et doux en centre-ville. Un système de co-voiturage est également proposé aux spectateurs et aux professionnels pour les spectacles qui se jouent en dehors du centre-ville, ainsi qu'un partenariat avec la collectivité territoriale et l'entreprise de transports en commun.

Limitation des déchets

En choisissant des produits à la vente en vrac et non emballés afin d'éviter le gaspillage et les mono-doses. En effet, nous nous approvisionnons auprès de la Biocoop d'Avignon avec laquelle nous sommes partenaires. Nous proposons aux compagnies des produits de saison, bio et locaux. Nous quantifions en amont nos commandes au plus près des informations des compagnies (nombre de personnes, régimes alimentaires, etc) et proposons ces produits en libre accès dans des contenants en verre.

Nota Bene : Dans le contexte singulier de la pandémie, nous avons dû renoncer à ce service commun, mais nous nous sommes malgré tout approvisionnés en vrac. Les produits ont ensuite été conditionnés en portions individuelles dans des emballages entièrement recyclables (papier non blanchi et non pelliculé).

Des modes de production et de consommation responsables

- Modifier les habitudes de consommation, adapter une restauration qui tend à correspondre le plus possible aux critères de l'association « bon pour le climat », à savoir saison, local, bas carbone et végétal. Nous souhaitons préparer une charte exposant nos engagements environnementaux à nos partenaires et qu'elle conditionne à terme nos partenariats, en incitant les restaurateurs à employer des matières premières locales et de saison. Plusieurs de nos partenaires s'inscrivent déjà dans cette démarche, ce qui permettra de valoriser leurs bonnes pratiques auprès des festivaliers. Nous voyons cette charte comme un moyen d'encourager nos partenaires dans la voie de la soutenabilité.

- Les goodies (tote bags et gourdes en verre) ne sont pas annualisés afin d'éviter une « péremption » des stocks lorsque la saison se finit et de ne pas créer d'effet « collector » pour nos publics et les compagnies.

- Communication web/newsletters/ réseaux sociaux afin d'éviter les envois postaux de masse peu efficaces, énergivores et source de déchets ; impression des documents de communication sur du papier **Munken** issu de forêts éco-gérées.

AUTO-ÉVALUATION 2020 - 2023

Les perspectives envisagées pour la structure lors de la précédente auto-évaluation, et qui portaient sur la période 2020-2023, rappelaient que l'avenir des Hivernales restait fortement dépendant de ses locaux. Malheureusement, la situation n'a que peu évolué depuis. Malgré une offre de vente initiale des propriétaires du théâtre, à laquelle l'État et les collectivités ont répondu en s'engageant à financer l'acquisition via le Centre de Développement Chorégraphique National, la situation s'est gelée en 2020. Les propriétaires ont soudainement refusé de vendre l'intégralité de leur bien au Centre de Développement Chorégraphique National ou de prolonger le bail courant, et demandé son éviction dans un délai de deux ans. L'affaire est donc portée devant les tribunaux depuis 2022 ; dans cette attente, l'association est à la fois protégée d'une expulsion et incapable de se projeter vers l'avenir. Devant les délais longs et incertains de la procédure judiciaire, et face à la multiplicité des issues possibles (acquisition des locaux, reconduction du bail, départ contraint du théâtre actuel...), le Centre de Développement Chorégraphique National se positionne désormais dans une gestion au jour le jour de ses activités, sans planifier ou développer des projets sur le long terme.

La période 2020-2023 a été très fortement marquée par la pandémie de Covid-19, qui a nettement impacté le socle financier de la structure. Le Centre de Développement Chorégraphique National a ainsi annulé son festival d'été 2020 et son festival d'hiver 2021. Les deux festivals suivants (été 2021 et hiver 2022) ont également été dégradés, par l'application de mesures sanitaires (port du masque, pass vaccinal)..., entraînant une fréquentation et des recettes moins importantes.

L'année 2020 a vu la mise en place de nombreuses mesures exceptionnelles par l'État (exonération de charges, activité partielle), se traduisant par un fort excédent, peu représentatif (+ 34 000€). Ces mesures de soutien n'ont été que peu reconduites sur les exercices suivants, alors même que le Centre de Développement Chorégraphique National continuait à subir de plein fouet les conséquences de la pandémie, d'où un résultat à l'équilibre en 2021 (+ 4 000€) et déficitaire en 2022 (- 22 000€).

Cette tendance illustre le fait que la fin de la crise sanitaire a laissé la place à une conjoncture économique globale très préoccupante au printemps 2022 (conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, inflation), rendant l'activité du Centre de Développement Chorégraphique National encore plus fragile.

En termes de recettes, le soutien des collectivités est resté stable sur la période, malgré le contexte et les nombreuses annulations de spectacles, tandis que la Direction Régionale des Affaires Culturelles apportait un soutien exceptionnel de 70 000€ pour l'exercice 2020. Structurellement, la subvention de fonctionnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été augmentée et pérennisée à hauteur de 30 000€ en 2021, pour être fléchée sur deux postes de dépense : la baisse des créneaux du festival d'été, qui ont été divisés par deux (passant de 18 000€ à 9 500€) et le soutien à la masse salariale, afin de stabiliser les emplois existants et permettre le financement du poste de billetterie, réactivé en 2021.

PERSPECTIVES 2024-2027

La tendance actuelle rend les perspectives très incertaines pour la période 2024-2027. La crise économique, succédant à la crise sanitaire, devrait impacter durablement les activités du Centre de Développement Chorégraphique National. Les coûts fixes (loyer, fluides) vont augmenter, de même que les salaires devront suivre en partie la courbe de l'inflation pour répondre aux revendications des employés. Sur les postes techniques notamment, on constate déjà une réelle pénurie d'intermittents ; les structures culturelles vont devoir s'aligner à la hausse pour conserver leurs effectifs et ne pas subir la concurrence du secteur privé (spectacle et événementiel). Les coûts variables, liés notamment à la programmation artistique, explosent eux aussi, que ce soit au niveau des cessions de spectacle ou des frais annexes (transport, logement, repas).

Les coûts variables, liés notamment à la programmation artistique, explosent eux aussi, que ce soit au niveau des cessions de spectacle ou des frais annexes (transport, logement, repas).

C'est toute une économie qui se trouve ainsi fragilisée. Enfin, la tendance de certaines collectivités d'autres régions à rogner sur leur budget culture fait craindre une baisse des subventions à terme.

À budget constant, voire en baisse, le Centre de Développement Chorégraphique National ne pourra maintenir son niveau d'activité. La charge de travail fait que les effectifs, déjà à flux tendu, ne peuvent être réduits. Ce sont donc les missions, et notamment celle de diffusion (la plus coûteuse), qui seront les premières impactées. Le risque est réel de voir les choix de programmation artistique revus à la baisse, que ce soit en nombre de propositions ou en contenu (projets moins ambitieux, plus connus, plus accessibles...), entraînant un déficit de diversité et d'urgence.

Plus ponctuellement, l'exercice 2024 subira également les conséquences des Jeux Olympiques, qui viendront fortement perturber l'évènement « stabilisateur » de l'économie des Hivernales, à savoir le festival d'été. Il est d'ores et déjà attendu une pénurie de personnel et de matériel technique, une hausse faramineuse des coûts (notamment sur les hébergements), combinés avec une grande incertitude sur la présence du public.

Sur la période à venir, l'équilibre des budgets annuels dépendra donc principalement de trois facteurs : la capacité à contenir l'inflation actuelle, le maintien de la confiance des tutelles et enfin le niveau de recettes propres que pourra générer le Centre de Développement Chorégraphique National. La tendance actuelle de retour du public dans les salles est rassurante mais demande à être confirmée dans la durée.

Ressources humaines

AUTO-ÉVALUATION 2020 - 2023

Sur le plan des ressources humaines, le constat formulé dans la précédente auto-évaluation reste entièrement valable : l'association fait face à un déficit structurel de personnel, repéré notamment sur les postes suivants :

- **direction** : le précédent directeur, licencié en 2015, a été remplacé en interne par la secrétaire générale de l'époque. Ce dernier poste n'a jamais été renouvelé, laissant un vide relatif à ses principales missions : la coordination du service Communication / Relations avec les Publics, le soutien et le conseil à la programmation, et enfin le développement stratégique de la structure par une vision et une politique globales en terme d'image, de réseau (mécénat, etc.).
- **administration / production** : les lourdeurs administratives rendent la charge de travail sur ce poste de plus en plus importante. De plus, l'activité développée par le Centre de Développement Chorégraphique National en termes de diffusion, de résidences et de partenariats à l'année entraîne là aussi une surcharge des démarches et contraintes logistiques.
- **relations avec les publics** : le poste est très sollicité pour des interventions pédagogiques ou la mise en place de parcours, notamment en milieu scolaire. Ces missions demandent une grande disponibilité et mobilité, puisqu'elles impliquent des déplacements fréquents dans les établissements du territoire et sur des plages horaires spécifiques.

L'équipe des Hivernales est aujourd'hui composée de six postes permanents et deux intermittents, dont le Centre de Développement Chorégraphique National représente l'employeur principal. Pour pallier ce manque d'effectif, l'association a eu recours ces dernières années à différents intervenants : conseiller extérieure à la programmation, attachée de presse, stagiaire, etc. À l'heure actuelle, un volontaire en service civique est mobilisé chaque saison durant 8 mois pour couvrir en renfort logistique les deux temps forts de festival.

L'instabilité qui caractérisait les périodes précédentes a donc été endiguée puisqu'aucun changement n'est intervenu dans l'équipe permanente depuis 2019, malgré la période de Covid qui a généré un fort turn-over dans le secteur culturel. Seul le poste de régisseur général (intermittent) a connu un remplacement en interne, suite à un départ volontaire. Le volume très important et stratégique de ces missions, qui concentrent la coordination technique des deux festivals annuels et la gestion quotidienne du théâtre, justifierait la création d'un poste permanent de directeur technique, actuellement hors budget.

Enfin, le poste de billetterie, resté vacant durant plusieurs années, a été pourvu et stabilisé en 2021. Cette activité ne représentant pas un temps plein, le poste est scindé avec des missions de secrétariat de direction, qui viennent combler en partie les besoins de soutien de la direction sur ses missions de repérage, prospection et suivi des compagnies, ainsi que sur certains chantiers spécifiques (responsabilité environnementale).

De même que les exercices 2020 et 2021 ne sont pas représentatifs en termes d'activité ou d'économie, ils ne le sont pas non plus en matière de gestion des ressources humaines. En 2019 et 2021, des hausses de salaires ont été appliquées à l'ensemble des employés, et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de fin d'année a également pu leur être accordée trois années de suite (2019, 2020 et 2021). A contrario, ces initiatives ne sont plus appliquées à compter de 2022, par manque de moyens : les seules hausses de salaire et primes de fin d'année seront celles imposées par le Syndecac dans le cadre de ses prochaines négociation annuelle obligatoire.

PERSPECTIVES 2024-2027

Chaque employé du Centre de Développement Chorégraphique National est responsable de son propre service, d'où un fonctionnement très horizontal et une grande autonomie dans les postes de chacun, qui laisse place à la prise d'initiative et à un dialogue constant. En revanche, cette structuration offre peu de perspectives d'évolution en interne. Début 2023, la direction du Centre de Développement Chorégraphique National a promu sa comptable au statut de cadre et lui a confié des responsabilités accrues en matière de ressources humaines, notamment pour la mise en place et le suivi de la formation des employés. Un plan de formation individuel va donc être instauré, et contrôlé lors de chaque entretien annuel, afin d'assurer aux salariés une mise à jour de leurs compétences et un maintien de leur employabilité.

La stabilité actuelle de la structure en termes de ressources humaines ne doit pas cacher l'instabilité globale du secteur, qui devrait s'accroître dans les mois et années à venir, compte tenu du contexte économique et social préoccupant. Au sein des Hivernales, l'évolution salariale très contrainte et le manque d'effectif chronique, qui ne sera pas comblé par des embauches à court terme, traduisent ainsi une certaine forme de précarité au travail. Comme évoqué précédemment, aucune projection sur une restructuration de l'organigramme ou le financement de nouveaux postes n'est envisageable tant que le projet global de la structure n'aura pas été stabilisé, via l'acquisition de locaux.

CONTACT

Les Hivernales - Centre
de Développement
Chorégraphique National
d'Avignon
18 rue Guillaume Puy
84000 Avignon

04 90 82 33 12

hivernales-avignon.com



Les Hivernales
CDCN d'Avignon



LES HIVERNALES - CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

ANNEXE II – INDICATEURS D'ÉVALUATION 2024-2027

L'activité		2024	2025	2026	2027
Soutien à la diffusion	Nombre de spectacles programmés	26	25	25	25
	<i>dont spectacles de compagnies régionales</i>	6	6	6	6
	<i>dont spectacles jeune public</i>	7	5	5	5
	<i>dont spectacles de compagnies dirigées par des femmes</i>	14	13	13	13
	Nombre de représentations	124	93	95	95
	<i>dont représentations scolaires</i>	19	8	7	7
Présence artistique	Nombre de compagnies accueillies en résidence	10	8	8	8
	Nombre de jours de résidence	55	50	55	55
Soutien à la production	Nombre de projets coproduits	6	5	5	5
	<i>dont projets de compagnies régionales</i>	2	1	1	1
	Montant total consacré à la coproduction et soutien résidence	55 000	55 000	55 000	55 000
Relation avec les publics	Nombre de places vendues	11 223	9 600	9 600	9 600
	Nombre de places gratuites ou exonérées	2 026	1 250	1 250	1 250
	Nombre d'actions en direction des publics (rencontres)	7	7	7	7
	Nombre de personnes touchées par ces actions	450	450	450	450
	Nombre d'actions et interventions Education Artistique et Culturelle	40	40	40	40
	Nombre d'établissements scolaires / classes touché(e)s	40	38	38	38
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié de ces actions	1 300	1 250	1 250	1 250
Pratique artistique	Nombre d'actions de pratique artistique tout public (ateliers et stages)	15	15	15	15
	Nombre de personnes participant à ces actions	300	300	300	300
Formation	Nombre de places de formation pour les professionnels de la danse	150	150	150	150
	Nombre de places de formation pour les enseignants de l'Éducation Nationale	64	64	64	64
Modalités de travail		2024	2025	2026	2027
L'emploi	Nombre de postes Equivalent Temps Plein	10	10	10	10
Recettes propres	Taux de recettes propres	31 %	32 %	32 %	32 %

LES HIVERNALES - CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE NATIONAL
ANNEXE III – BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024-2027

sous réserve du vote des subventions annuelles correspondantes par les instances délibérantes de chaque collectivité

	Budget Prévisionnel 2024	Budget Prévisionnel 2025	Budget Prévisionnel 2026	Budget Prévisionnel 2027
PRODUITS				
70 – Vente de produits finis	240 987	249 652	253 887	258 963
Prestation de services	240 987	249 652	253 887	258 963
74 – Subventions d'exploitation	676 400	647 400	659 400	659 400
Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur	350 000	333 000	333 000	333 000
Subvention Région Provence Alpes Côte d'Azur	120 000	108 000	120 000	120 000
Subvention Département du Vaucluse	135 000	135 000	135 000	135 000
Subvention Ville d'Avignon	71 400	71 400	71 400	71 400
75 – Autres produits de gestion courante	16 107	14 000	14 119	16 261
Cotisations	2 080	2 000	2 000	2 000
Mécénat	5 000	5 000	5 000	7 000
Autre	9 027	7 000	7 119	7 261
76 – Produits financiers	3 381	3 000	3 000	3 000
77 – Produits exceptionnels	11 585	10 000	10 500	10 000
78 – Reprises sur amortissements et provisions	35 244	32 163	30 000	24 000
79 – Transferts de charge	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS	983 704	956 215	970 905	971 625
CHARGES				
60 – Achats	231 785	222 180	232 639	235 376
Achats matières et fournitures	14 804	14 180	14 489	14 804
Autres fournitures	216 981	208 000	218 150	220 571
61 – Services extérieurs	94 920	95 575	98 507	100 477
Locations	55 917	61 695	64 459	65 748
Entretien et réparation	15 658	16 730	17 065	17 406
Assurance	2 732	2 800	2 856	2 913
Documentation et divers	20 613	14 350	14 127	14 410
62 – Autres services extérieurs	139 003	141 463	142 463	143 119
Rémunération intermédiaires et honoraires	17 530	16 530	14 801	15 097
Publicité, publication	28 839	29 000	29 580	30 172
Déplacements, missions	76 751	78 402	79 691	79 091
Services bancaires, autres	15 883	17 531	18 392	18 759
63 – Impôts et taxes	7 641	7 794	7 950	8 109
Impôts et taxes sur rémunération	6 726	6 861	6 998	7 138
Autres impôts et taxes	915	933	952	971
64 – Charges de personnel	441 694	423 503	429 647	431 845
Rémunération des personnels	308 691	293 764	297 889	299 378
Charges sociales	123 547	122 152	124 029	124 583
Autres charges de personnel	9 456	7 587	7 729	7 883
65 – Autres charges de gestion courante	14 369	13 000	13 000	13 000
66 – Charges financières	3 579	5 500	5 500	3 500
67 – Charges exceptionnelles	200	200	200	200
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	50 513	47 000	41 000	36 000
TOTAL CHARGES	983 704	956 215	970 905	971 625
SOLDE	0	0	0	0